

(19)



(11)

EP 1 745 718 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

24.01.2007 Bulletin 2007/04

(51) Int Cl.:

A45D 44/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05291541.0**

(22) Date de dépôt: **19.07.2005**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**

Etats d'extension désignés:

AL BA HR MK YU

(71) Demandeur: **Le Port, Mickaël**

72650 La Millesse (FR)

(72) Inventeur: **Le Port, Mickaël**

72650 La Millesse (FR)

(74) Mandataire: **Thinat, Michel**

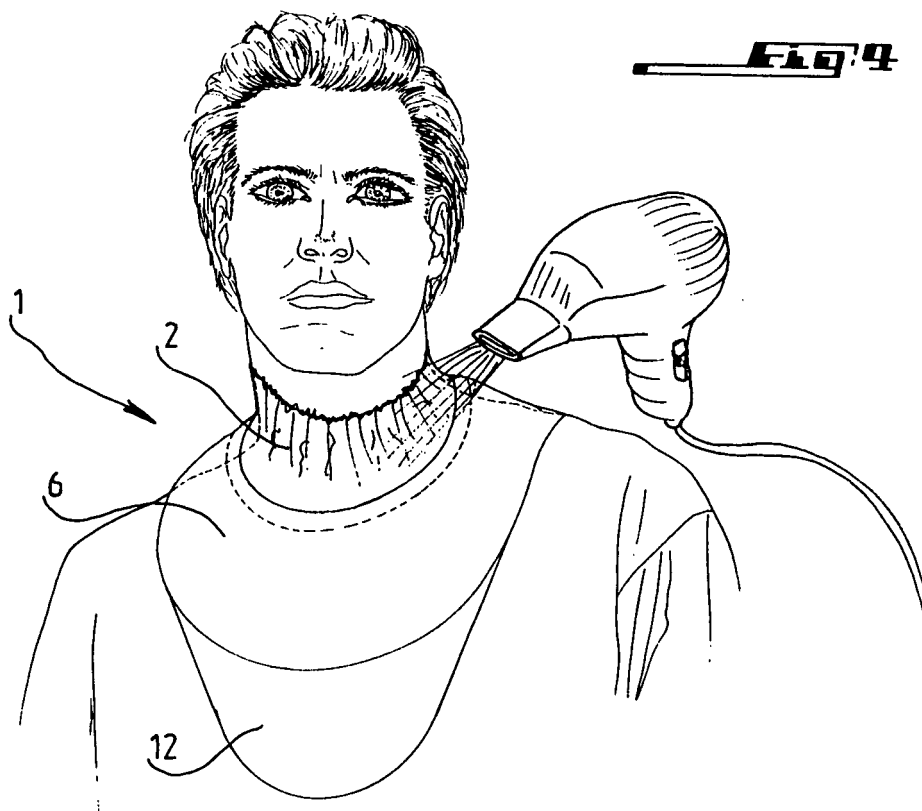
Cabinet Weinstein

**56 A, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris (FR)**

(54) **Cape de protection de coiffure**

(57) La présente invention concerne une cape de

protection de coiffure (1) qui comporte un col (2) fait en un matériau thermorétractable.



EP 1 745 718 A1

Description

[0001] L'invention concerne une cape de protection dans le domaine de la coiffure.

[0002] Les capes de protection permettent d'éviter que les cheveux et les produits utilisés dans les salons de coiffure ne passent sous les vêtements en s'infiltrant dans le col.

[0003] Les capes connues se présentent généralement sous la forme d'une pièce en U qui repose sur les épaules en entourant le cou au moins partiellement, la partie courbe étant disposée dans le dos.

[0004] Ces capes sont placées au dessus d'une blouse de protection, à une certaine distance du cou et sont faites d'un matériau plastique souple de poids suffisant pour limiter l'introduction des cheveux et autres produits sous les vêtements.

[0005] Cependant, de telles capes ne permettent pas d'assurer une étanchéité efficace et peuvent s'avérer gênante pour l'utilisateur de par leur poids.

[0006] La cape de la présente invention permet de pallier les inconvénients précités et est essentiellement caractérisée en ce qu'elle comporte un col 2 fait en un matériau thermorétractable.

[0007] Avantageusement, le matériau thermorétractable est un polyoléfine présentant une température de rétraction au moins égale à la température de l'air chaud insufflé par un sèche cheveux.

[0008] De préférence, le col 2 est approximativement circulaire de façon à entourer le cou de l'utilisateur et à maintenir fixe la cape 1 après rétraction.

[0009] De façon avantageuse, le col 2 est de forme approximativement annulaire, comporte une fente radiale disposée derrière le cou de l'utilisateur et présente une ouverture circulaire 14 de diamètre inférieur au diamètre du cou de l'utilisateur.

[0010] Préférentiellement, la cape 1 de l'invention comporte une partie périphérique 6 à laquelle est fixé le dit col 2 et en ce que la dite partie périphérique 6 s'étend au moins en partie dans le prolongement radial du col 2 de façon à reposer sur les épaules de l'utilisateur.

[0011] Selon une première variante de l'invention, la partie périphérique 6 présente une forme au moins semi-annulaire.

[0012] Selon une deuxième variante de l'invention, la partie périphérique 6 est annulaire et présente une fente radiale 4 délimitée par deux extrémités libres 15a, 15b se faisant face.

[0013] De préférence, ces deux extrémités libres 15a, 15b comportent des moyens de maintien fixe 16a, 16b de la cape 1 dans sa position d'utilisation.

[0014] Il peut être prévu que les extrémités libres 15a, 15b soient disposées soit au niveau de la poitrine, soit dans le dos de l'utilisateur et que les moyens de maintien fixe 16a, 16b de la cape soient des attaches adhésives 16a, 16b.

[0015] Avantageusement, la partie périphérique 6 est en carton plastifié.

[0016] De préférence, le col 2 est fixé à la partie périphérique 6 par collage.

[0017] Avantageusement, la cape de l'invention comporte en outre une zone frontale 12 susceptible de supporter des informations écrites.

[0018] L'invention sera mieux comprise et d'autres buts, avantages et caractéristiques de celle-ci apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit et qui est faite au regard des dessins annexés qui représentent des exemples non limitatifs de réalisation de la cape de l'invention et sur lesquels :

- la figure 1 est une vue de dessus du patron de la cape de l'invention selon un premier mode de réalisation ;
- la figure 2 est une vue de dessus du patron de la cape de l'invention selon un second mode de réalisation ;
- la figure 3 est une représentation schématique de la cape de l'invention positionnée sur l'utilisateur avant rétraction du col ; et
- la figure 4 est une représentation schématique de la cape de l'invention positionnée sur l'utilisateur après rétraction du col.

[0019] En référence à la figure 1, la cape 1 comprend un col annulaire 2, comportant une fente radiale 9 destinée à venir se positionner derrière le cou de l'utilisateur et comportant également une ouverture circulaire 14 pour le passage et le positionnement du cou de l'utilisateur.

[0020] Le col 2 est fait en un matériau plastique thermorétractable tel qu'un polyoléfine réticulé connu de l'homme du métier.

[0021] Une partie périphérique semi-annulaire 6 s'étend dans le prolongement radial du col 2 depuis le bord circulaire externe 5 de ce col 2, la zone courbe 3 de la partie périphérique étant disposée sur la poitrine de l'utilisateur.

[0022] La partie périphérique semi-annulaire 6 est fixée au col 2 par collage de son bord circulaire intérieur 7 sur le bord circulaire externe du col 5 sur une largeur permettant le maintien fixe du col 2 relativement à la partie périphérique 6.

[0023] Le maintien fixe de la cape est assuré par la rétraction du col 2 autour du cou de l'utilisateur après application d'air chaud sur le col 2.

[0024] Il peut être prévu que la partie périphérique 6 et plus particulièrement la zone proche de ses extrémités libres 8a, 8b de cette partie périphérique soit lestée pour aider au maintien de la cape 1 sur les épaules de l'utilisateur.

[0025] La partie périphérique 6 présente en outre des première et deuxième lignes de pliage 10a, 10b qui s'étendent depuis le bord circulaire intérieur 7 jusqu'au bord circulaire extérieur 11 de cette partie périphérique 6 en étant symétriquement disposé par rapport à l'axe longitudinal XX' de la cape 1 et en formant un angle d'en-

viron 50° avec cet axe XX', ce dont il résulte l'adaptation de la forme de la cape 1 à la morphologie de l'utilisateur.

[0026] La cape 1 présente également une partie frontale 12 qui s'étend selon l'axe longitudinal XX' depuis le bord circulaire externe 11 de la partie périphérique 6 et présente un bord externe courbe 13 en forme de demi ovoïde s'étendant depuis la première ligne de pliage 10a jusqu'à la deuxième ligne de pliage 10b de la partie périphérique 6.

[0027] Cette partie frontale peut supporter des informations par exemple de type publicitaire, l'utilisateur ayant accès à ces informations pendant la durée de la séance du fait de son positionnement face à un miroir.

[0028] La cape représentée sur la figure 2 diffère de la cape de la figure 1 uniquement en ce que la partie périphérique 6 présente une forme approximativement annulaire, ainsi qu'une fente radiale 4 dans le prolongement de la fente radiale 9 du col 2.

[0029] La fente radiale 4 de la partie périphérique 6 est délimitée par deux extrémités libres 15a, 15b se faisant face et comportant chacune une accroche adhésive 16a, 16b par exemple de type Velcro®.

[0030] Ces extrémités libres 15a, 15b sont suffisamment proches pour aider au maintien fixe de la cape 1 par application de l'accroche adhésive 16a de la première extrémité libre 15a sur l'accroche adhésive 16b de la deuxième extrémité libre 15a.

[0031] Il peut être prévu selon un mode de réalisation non représenté, que la fente radiale 4 de la partie périphérique 6 ainsi que les extrémités libres 15a, 15b et les accroches adhésives correspondantes 16a, 16b soient disposées à l'avant de la cape 1.

[0032] Les autres éléments de la cape 1 de la figure 2 sont identiques à la cape 1 représentée sur la figure 1.

[0033] En référence aux figures 3 et 4, la cape 1 de l'invention est placée sur les épaules de l'utilisateur par introduction du cou dans le col au travers de l'ouverture circulaire 14 et la cape 1 est maintenue fixe par l'application d'air chaud insufflé par un sèche cheveux sur le col 2 qui conduit à la rétraction du col 2 contre la peau du cou de l'utilisateur, ce dont il résulte en outre l'obtention d'une étanchéité parfaite évitant toute pénétration de cheveux ou produits de coiffure sous les vêtements.

[0034] Selon la variante représentée en figure 2, la cape 1 est également maintenue fixe par utilisation des accroches adhésives 16a, 16b.

[0035] Après utilisation, la cape 1 est retirée, le cas échéant par décrochage de ces moyens de maintien 16a, 16b puis jetée, étant entendu que la cape de l'invention est jetable du fait de son adaptation personnalisée au cou de l'utilisateur qui garantit par ailleurs son efficacité.

Revendications

1. Cape de protection de coiffure (1), **caractérisée en ce qu'elle** comporte un col (2) fait en un matériau thermorétractable.

2. Cape selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le matériau thermorétractable est un polyoléfine présentant une température de rétraction au moins égale à la température de l'air chaud insufflé par un sèche cheveux.

3. Cape selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisée en ce que** le col (2) est approximativement circulaire de façon à entourer le cou de l'utilisateur et à maintenir fixe la cape (1) après rétraction.

4. Cape selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** le col (2) est de forme approximativement annulaire, comporte une fente radiale disposée derrière le cou de l'utilisateur et présente une ouverture circulaire (14) de diamètre inférieur au diamètre du cou de l'utilisateur.

5. Cape selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comporte une partie périphérique (6) à laquelle est fixé le dit col (2) et **en ce que** la dite partie périphérique (6) s'étend au moins en partie dans le prolongement radial du col (2) de façon à reposer sur les épaules de l'utilisateur.

6. Cape selon la revendication 5, **caractérisée en ce que** la partie périphérique (6) présente une forme au moins semi-annulaire.

7. Cape selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** la partie périphérique (6) est annulaire et présente une fente radiale (4) délimitée par deux extrémités libres (15a, 15b) se faisant face.

8. Cape selon la revendication 7, **caractérisée en ce que** les deux extrémités libres (15a, 15b) de la partie périphérique (6) comportent des moyens de maintien fixe (16a, 16b) de la cape (1) dans sa position d'utilisation.

9. Cape selon la revendication 8, **caractérisée en ce que** les extrémités libres (15a, 15b) sont disposées soit au niveau de la poitrine, soit dans le dos de l'utilisateur et **en ce que** les moyens de maintien fixe (16a, 16b) de la cape sont des attaches adhésives (16a, 16b).

10. Cape selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** la partie périphérique (6) est en carton plastifié.

11. Cape selon l'une quelconque des revendications 3 et 4, **caractérisée en ce que** le col (2) est fixé à la partie périphérique (6) par collage.

12. Cape selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comporte

en outre une zone frontale (12) susceptible de supporter des informations écrites.

5

10

15

20

25

30

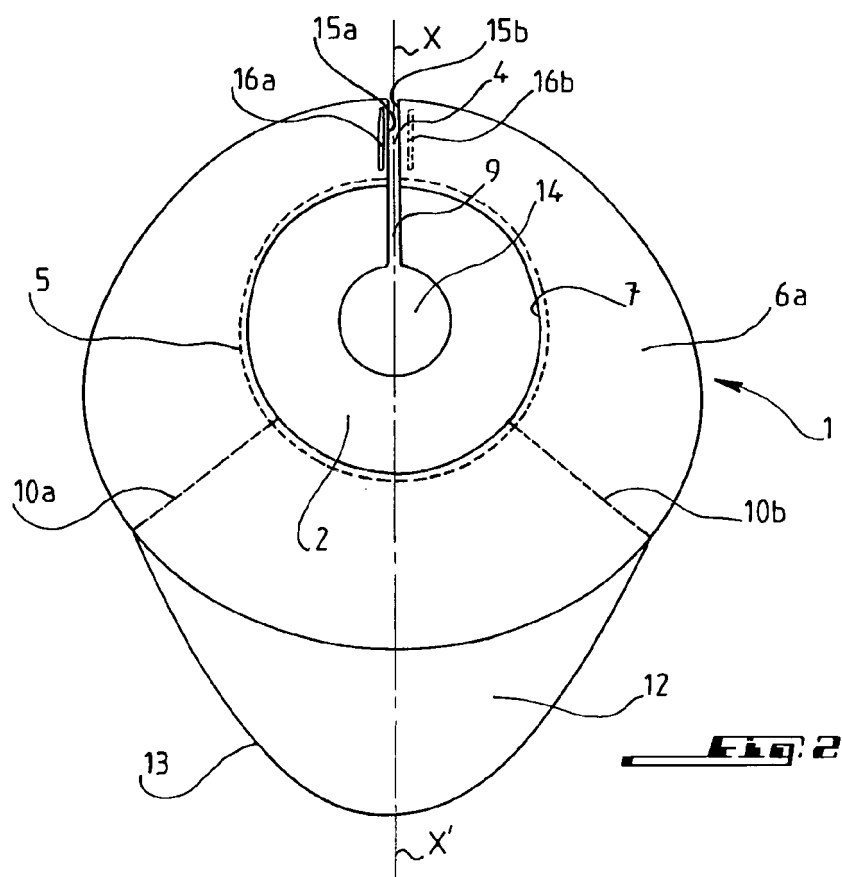
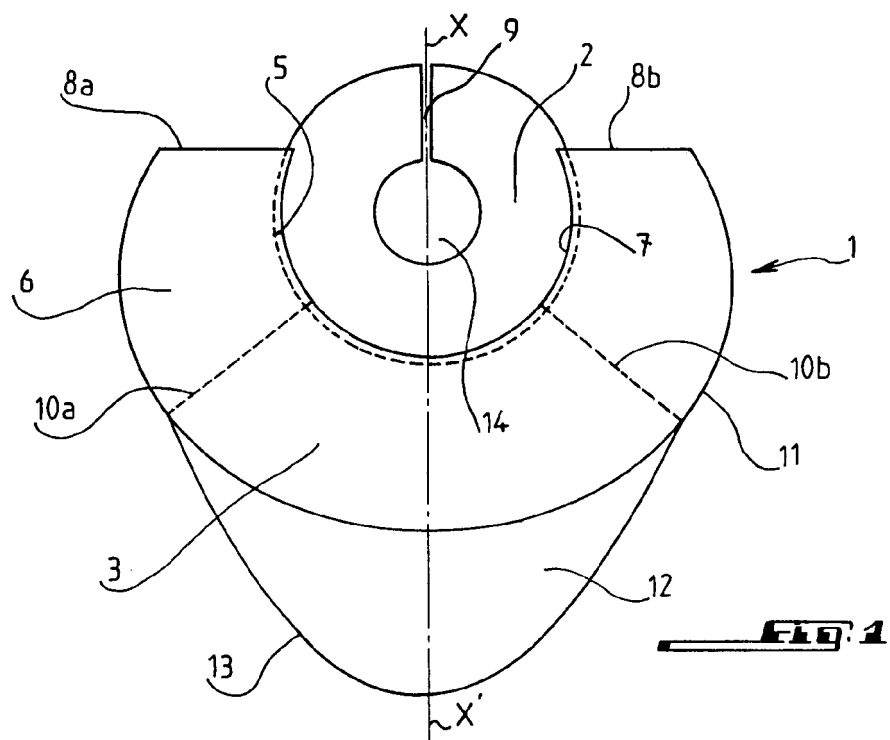
35

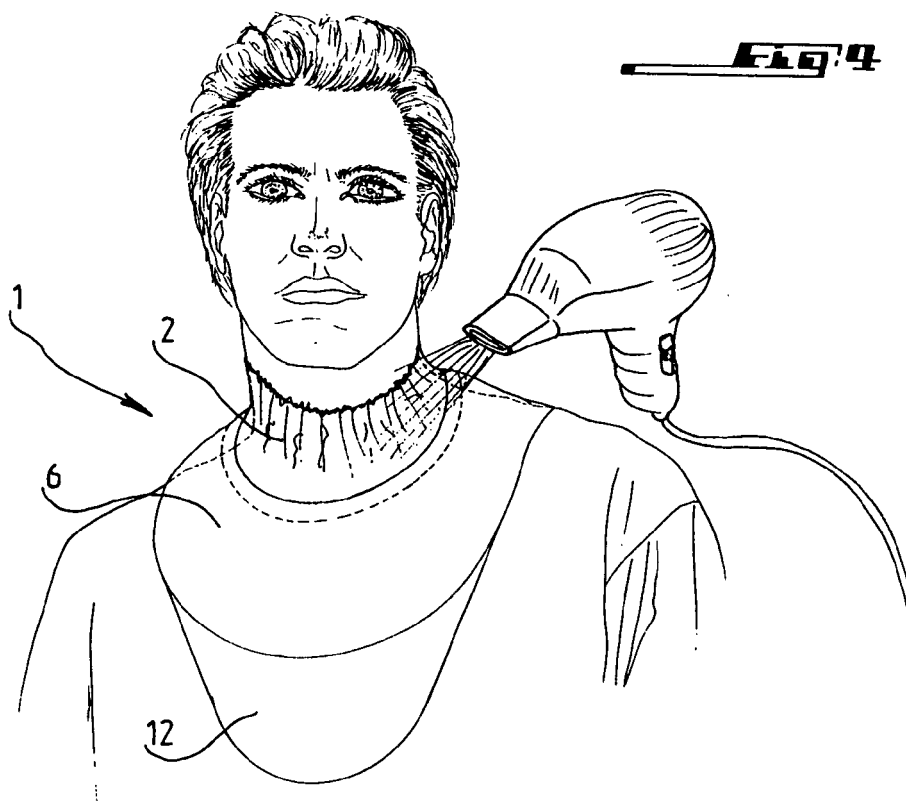
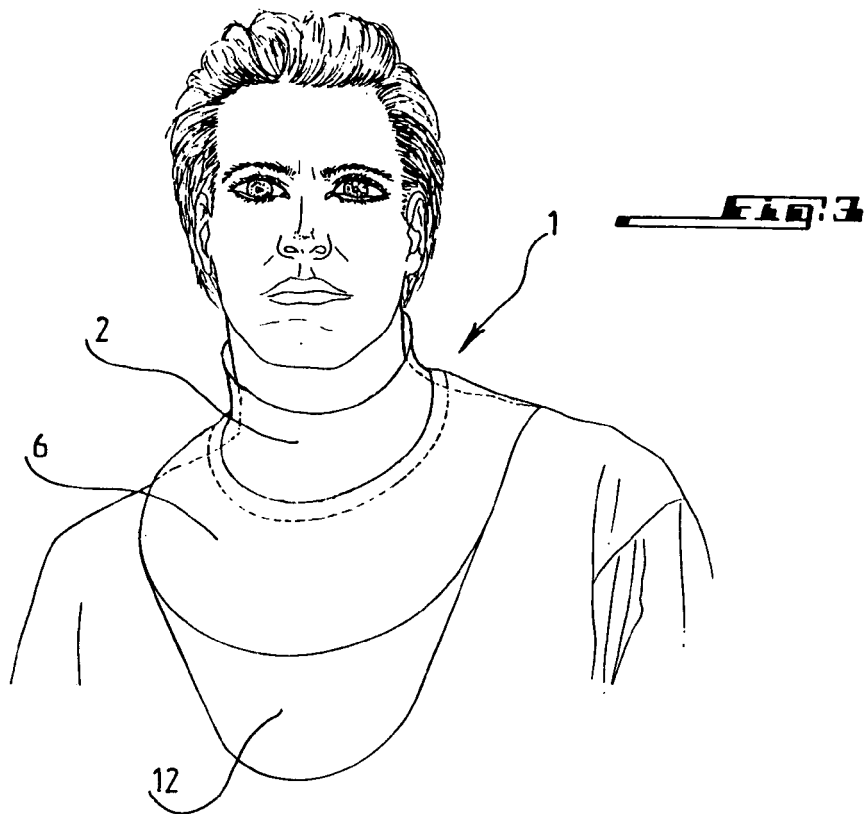
40

45

50

55







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 05 29 1541

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	EP 0 373 824 A (MINNESOTA MINING AND MANUFACTURING COMPANY) 20 juin 1990 (1990-06-20) * page 1, ligne 3 - ligne 4 * * page 2, ligne 50 - page 4, ligne 16; revendications; figures *	1-12	A45D44/08
A	CH 560 525 A5 (RICHE, SYDNEY) 15 avril 1975 (1975-04-15) * colonne 2, ligne 62 - ligne 68; revendications; figures *	1-12	
A	US 3 514 788 A (BETTY MILLER) 2 juin 1970 (1970-06-02) * colonne 1, ligne 11 - ligne 35 * * colonne 1, ligne 52 - ligne 59; revendications; figures *	1-12	
A	FR 2 843 003 A (THUAUD ROBERT) 6 février 2004 (2004-02-06) * page 2, ligne 7 - page 3, ligne 21; revendications; figures *	1-12	
A	US 5 991 919 A (BAGGETTO ET AL) 30 novembre 1999 (1999-11-30) * colonne 1, ligne 66 - colonne 2, ligne 61; revendications; figures *	1-12	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45D A41D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		1 décembre 2005	Acerbis, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

1
EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 29 1541

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

01-12-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0373824	A	20-06-1990	CA 1335871 C	13-06-1995
			DE 68912910 D1	17-03-1994
			DE 68912910 T2	01-09-1994
			JP 2082220 U	26-06-1990
			US 4980927 A	01-01-1991
CH 560525	A5	15-04-1975	AUCUN	
US 3514788	A	02-06-1970	AUCUN	
FR 2843003	A	06-02-2004	AUCUN	
US 5991919	A	30-11-1999	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82